



ECONOMIE

Appel à projets Économie de Proximité, Sociale & Solidaire

Appel à projets 2026 : la CAB soutient les initiatives en faveur de l'Économie de Proximité, Sociale & Solidaire

Publié le 29 juin 2026

La Communauté d'agglomération du Boulonnais lance son **appel à projets Économie de Proximité, Sociale & Solidaire 2026**. Destiné aux associations, entreprises et coopératives du territoire, il vise à accompagner les initiatives qui contribuent au développement économique local tout en répondant aux besoins des habitants.

Soutenir des projets utiles au territoire

Depuis plus de quinze ans, la CAB accompagne les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ce modèle économique, fondé sur la solidarité, la gouvernance démocratique et l'utilité sociale, représente aujourd'hui plus de **5 000 emplois non délocalisables** dans le Boulonnais, soit plus de 10 % des emplois salariés du territoire.

À travers cet appel à projets, la Communauté d'agglomération souhaite encourager la création et le développement d'initiatives innovantes participant au dynamisme de l'économie locale.

Quels projets peuvent être accompagnés ?

Toutes les initiatives concrètes, disposant d'un budget construit et répondant à un besoin identifié sur le territoire, pourront être étudiées.

<https://www.agglo-boulonnais.fr/information/actualites/appel-a-projets-economie-de-proximite-sociale-solidaire-3303?>

Une attention particulière sera portée aux projets favorisant notamment :

- > l'Économie Sociale et Solidaire ;
- > l'économie de proximité ;
- > la seconde main ;
- > la création d'emplois non délocalisables.

Les projets devront être opérationnels et démarrer au cours de l'année 2026.

Qui peut candidater ?

Peuvent déposer un dossier :

- > les associations ;
- > les entreprises ;
- > les coopératives.

Les structures devront avoir leur siège ou exercer l'activité concernée sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

L'aide financière accordée pourra atteindre **8 000 €**, dans la limite de **80 % du coût global du projet**.

Déposez votre candidature


Les dossiers de candidature peuvent être déposés **jusqu'au 21 août 2026**.




Retrouvez l'ensemble des conditions d'attribution et le formulaire de candidature en ligne :

<https://form.jotform.com/240503197751354>


(<https://form.jotform.com/240503197751354>)

 (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)

 (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)

 (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)

 (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)

 (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-aggglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

 **NOUS
CONTACTER**

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

 **JE M'INSCRIS**

[> ARCHIVES](#) [> DÉSINSCRIPTION](#)

- [> PLAN DU SITE](#)
- [> MARCHÉS PUBLICS](#)
- [> ACCESSIBILITÉ](#)
- [> MENTIONS LÉGALES](#)
- [> PROTECTION DES DONNÉES](#)
- [> OFFRES D'EMPLOI](#)
- [> GESTION DES COOKIES](#)